

OFFRE DE SERVICES PAYANTS

SERVICES DE RÈGLEMENT DE DIFFÉRENDS

Médiation à durée fixe :

- Médiation de trois (3) heures à taux fixe;
- Incluant : temps du personnel du tribunal, honoraires du médiateur, frais de téléconférence / conférence en ligne;
- Peut être prolongée selon un taux horaire fixe;
- Ne comprend pas : frais de traduction ou d'interprétation pour les procédures bilingues, location de salles de médiation et frais de déplacement du médiateur pour séances en personne.

Mini-audience :

- Arbitrage d'un (1) jour à taux fixe incluant une (1) heure de facilitation de règlement obligatoire;
- Imposition d'échéances strictes;
- Incluant : temps du personnel du tribunal, honoraires du facilitateur de règlement et de l'arbitre, frais de téléconférence / conférence en ligne;
- Peut être prolongée selon un taux horaire fixe;
- Décision courte en sept (7) jours (ou moins si justifié) et motifs dans les 15 jours;
- Ne comprend pas : frais de traduction ou d'interprétation pour les procédures bilingues, location de salles d'audience et frais de déplacement du FR et de l'arbitre pour séances en personne.

Arbitrage prolongé :

- Comme la *mini-audience* sauf : arbitrage à taux fixe par jour incluant trois (3) heures de facilitation de règlement obligatoire.

Services sur mesure :

- Disponibles sur demande et moyennant une entente avec le CRDSC.